



SENSIBLISATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les employeurs publics territoriaux sont légalement responsables de la protection de la santé physique et mentale de leurs agents. Nos conseillers en prévention qualifiés vous accompagnent dans la mise en place d'une politique d'amélioration des conditions de travail et le développement d'une culture de la prévention des risques professionnels à travers des actions de sensibilisation et des conseils adaptés à vos besoins.

VOS BESOINS

- Améliorer la sécurité et les conditions de travail de vos agents ;
- Prévenir les risques professionnels, réduire la sinistralité et l'absentéisme ;
- Vous conformer à vos obligations légales ;
- Développer une culture de la prévention des risques ;
- Répondre à des enjeux humains, économiques et juridiques

POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Actions de prévention des risques physiques et psycho-sociaux, informations et formations thématiques, nos conseillers en prévention sont à vos côtés dans votre démarche active de protection de la santé de vos agents.

NOTRE SOLUTION

Nos conseillers en prévention organisent et animent des ateliers de sensibilisation et d'informations thématiques dans vos locaux adaptés à vos besoins tels que :

- **le travail sur écran** : organiser son poste de travail (bureau, écran(s), fauteille, souris) et ses tâches ;
- **le risque chimique** : savoir identifier les produits dangereux, comment les utiliser et les stocker, connaître les équipements de protection individuelle ;
- **le travail en hauteur** : prévenir les risques de chute, s'informer sur l'utilisation correct du matériel et de son bon entretien, être formé aux premiers secours ;
- **la manutention** : connaître les risques du déplacement et du soulèvement de charges ;
- **le bruit** : s'équiper de protections auditives individuelles adaptées, s'assurer de la maintenance de ses équipements et matériels bruyants ;
- **et d'autres thématiques à votre demande...**

Ces actions de sensibilisation et d'informations s'inscrivent pleinement dans votre démarche de prévention des risques professionnels permettant ainsi :

- l'amélioration des connaissances et le partage de pratique ;
- une meilleure connaissance des dangers et des risques ;
- l'actualisation de l'évaluation des risques professionnels ;
- le développement du pouvoir d'agir des acteurs : agents, Ressources humaines, assistants de prévention, élus, etc.

BÉNÉFICIAIRES

- ✓ Collectivités affiliées
- ✗ Collectivités non affiliées
- ✗ Fonction publique d'État et hospitalière

TARIFICATION

Prestation sur devis

Le détail est disponible sur cdg28.fr



CONTACT

Pôle santé au travail

02 37 91 55 08

conseil.prevention@cdg28.fr

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir
Maison des Communes
9, rue Jean Perrin • 28600 Lusigny